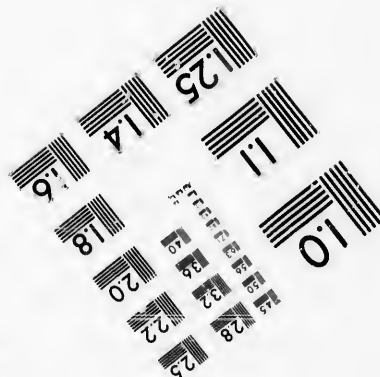
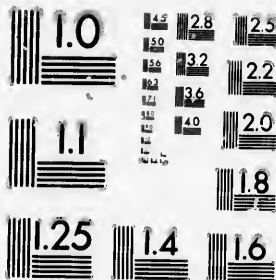


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

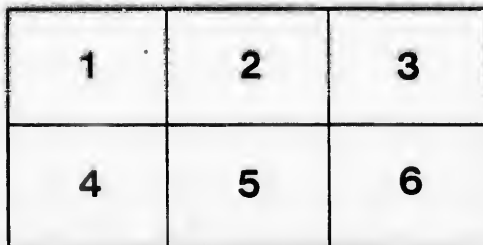
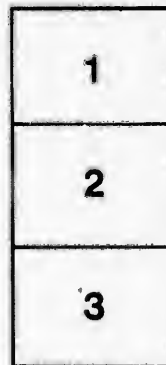
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

I. Instru  
politi

II. Décret

III. Messe

IV. Colonis

V. Orpheli

MONSIEUR,

Vous rec  
portants qu

J'appelle  
sur les pres  
duite que le  
en général  
tions ayant  
laire commu  
au mot ELE  
nouvelles ex  
observer.  
tracée dans  
de la provin

M. Pape

(No. 104.)

Circulaire au clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
7 octobre 1881.

- I. Instruction du Saint-Siège sur la conduite du clergé dans la politique.
- II. Décret sur la succursale de l'Université à Montréal.
- III. Messe et vêpres notées de l'office du Très-Saint Rédempteur.
- IV. Colonisation.
- V. Orphelinat des Sœurs de la Charité.

MONSIEUR,

Vous recevrez avec la présente deux documents importants qui viennent d'arriver de Rome.

I.

J'appelle d'une manière toute spéciale votre attention sur les prescriptions du Saint-Office relatives à la conduite que le clergé doit tenir par rapport à la politique en général et aux élections en particulier. Ces instructions ayant servi de base à la pastorale et à la circulaire communes du 11 octobre 1877, (voir la *Discipline* au mot **ELECTIONS**), je n'ai pas besoin d'entrer dans de nouvelles explications sur la manière pratique de les observer. En suivant exactement la ligne de conduite tracée dans ces deux documents émanés de l'épiscopat de la province, et dans mon mandement du 25 mai 1876

sur les élections, vous serez certains de ne pas vous écarter de la volonté aujourd'hui, si formellement promulguée du Souverain Pontife. La circulaire susdite se termine par ces paroles: " Nous vous conjurons au nom de " Notre-Seigneur de vous montrer fidèles observateurs " de ces prescriptions de nos Conciles, que le Saint- " Siècle a qualifiées de *sages et prudentes*, afin que nous " ne soyions pas obligés d'user d'autorité pour les faire " observer et que nous n'ayions pas la douleur d'avoir " à sévir contre ceux qui s'en écarteraient " J'ai la confiance que le clergé de l'Archidiocèse ne me donnera jamais occasion de mettre cette menace à exécution.

Vous verrez dans la première lettre du Cardinal Préfet, que la question de l'*influence indue* ne doit être agitée par les évêques eux-mêmes qu'avec le consentement et selon les instructions que la Propagande se réserve de leur donner quand ils auront jugé d'un commun accord que le temps en est arrivé. A plus forte raison le clergé doit-il se tenir tranquille là-dessus et s'efforcer de faire comprendre aux laïques, quelque bien intentionnés qu'ils soient, que la convenance et la prudence leur font une loi d'observer la même règle. Si le clergé suit exactement la ligne de conduite qui lui est tracée par le Saint-Siège et par l'Episcopat, s'il s'en tient scrupuleusement à l'*ultra non procedant inconsulto episcopo* de notre quatrième concile, il ne sera plus question d'*influence indue cléricale*, ni de ces discussions qui passionnent les esprits au détriment de la religion et de la chose publique.

Si l'on en croit certains journaux, le *programme* de 1871 serait de nouveau amené sur le tapis dans les prochaines élections, malgré la défense expresse du Saint-Siège dans la lettre du 4 août 1874, dernièrement rendue publique dans un journal de cette province. Puisque le Saint-Siège ordonne de s'en tenir aux prescriptions *sages et prudentes* de nos conciles, ce serait témérité et

désobéissance à la règle.

Le second donnée per succursale rain Pontif évêques et dans tous l sur votre a résultat si vrier 1876 et sincère c que cela pe ment de to

Dimanch fois l'office la grand'm point dans

On pour meurs, ou cinq centin

Il y a un rien fourni de se souve ordonne de d'organiser des collectr noms et les qui n'ont pa

désobéissance grave que de vouloir suivre une autre règle.

## II.

Le second document vous fera connaître la décision donnée personnellement par Léon XIII concernant la succursale de l'Université Laval à Montréal. Le Souverain Pontife exprime l'espoir que grâce aux efforts des évêques et du clergé, la concorde et la paix renaîtront dans tous les esprits. Je compte sur votre obéissance et sur votre attachement au Saint-Siège, pour obtenir ce résultat si désiré et si désirable. Le décret du 1er février 1876 étant maintenu, il est du devoir de tout vrai et sincère catholique d'en favoriser l'exécution autant que cela peut dépendre de lui, et de s'abstenir soigneusement de tout ce qui pourrait y mettre obstacle.

## III.

Dimanche le 23 courant aura lieu pour la première fois l'office solennel du Très-Saint Rédempteur. Comme la grand'messe et les vêpres de cet office ne se trouvent point dans nos livres de chant, je les ai fait imprimer.

On pourra s'en procurer chez A. Côté et Cie, imprimeurs, ou à l'Archevêché. Chaque exemplaire coûte cinq centins.

## IV.

Il y a une soixantaine de paroisses qui n'ont encore rien fourni pour la colonisation. Je prie MM. les Curés de se souvenir que le mandement du 1 septembre 1880 ordonne de faire pour cet objet une quête spéciale et d'organiser cette œuvre en nommant des collecteurs et des collectrices, chargés de recueillir à domicile les noms et les contributions des membres. MM. les Curés qui n'ont pas encore rempli ces obligations, devront s'en



4

acquitter avant le 1 décembre prochain: Le dimanche qui précèdera la collecte ils liront le mandement afin de rappeler aux fidèles les considérations qui peuvent les engager à favoriser cette œuvre religieuse et patriotique.

V.

Monsieur T. G. Rouleau, assistant de M. le Principal de l'Ecole Normale, ayant été chargé de faire connaître la belle et touchante œuvre de l'orphelinat des Sœurs de la Charité de Québec, je prie MM. les Curés de vouloir bien lui faciliter autant que possible cette mission, en accueillant favorablement la demande qu'il leur fera de la permission de prêcher et de quêter dans leur églises.

Notre Seigneur a dit, en parlant de ces pauvres enfants: *Qui suscepit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit.* (S. Matt. XVIII, 5.) En contribuant de quelque manière à cette œuvre vous aurez donc part à l'honneur et au bonheur de rendre service à ce divin Sauveur lui-même. Vous aurez part aux prières qui chaque jour s'élèvent de cet orphelinat vers le trône de la grâce et de la miséricorde.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

imanche  
ent afin  
peuvent  
t patrio-

Principal  
onnaître  
es Sœurs  
Curés de  
mission,  
eur fera  
ans leur

pauvres  
*nomine*  
tribuant  
onc part  
ce divin  
ères qui  
trône de

sincère

BEC.

